



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutualité sociale agricole

Question écrite n° 46116

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le souhait d'une plus grande équité dans le financement de la protection sociale agricole. Pour obtenir une plus juste répartition de l'effort, il lui demande s'il envisage de généraliser l'imposition sur le revenu réel par une suppression progressive du forfait agricole afin de rapprocher l'assiette de la réalité économique et d'assurer l'équité entre tous les exploitants tant au niveau de l'appréciation de leur réelle capacité contributive que du financement de la gestion des caisses.

Texte de la réponse

Une réforme du forfait collectif agricole ne saurait être envisagée qu'à la condition qu'elle tienne compte de la spécificité agricole et favorise une véritable équité au plan tant fiscal que social. Ceci suppose au préalable une concertation approfondie avec les professionnels concernés. Cette question pourrait être abordée dans le cadre de la discussion du projet de loi d'orientation agricole actuellement en préparation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46116

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er février 2005

Question publiée le : 31 août 2004, page 6723

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1303